

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18  
Affichage le : 05/07/18  
Transmission préfecture le : 04/07/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103562A-DE-1-1  
Du : 04/07/18  
Délibération exécutoire le : 05/07/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE D01 RESSOURCES HUMAINES****ADOPTION DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS AVEC LA  
PRÉFECTURE DE POLICE ET LA FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE  
DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE 2018**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSETTE JEAN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-CD-3-5672 du Conseil départemental des Yvelines en date du 20 octobre 2017 relative à la l'organisation du championnat de France de Cyclisme sur route 2018,

Vu les conventions annexées à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines,

Considérant que pour assurer la sécurité du public lors des manifestations du championnat de France Cyclisme sur Routes de 2018 il convient pour le Département des Yvelines de conclure une convention de mise à disposition de moyens avec la Préfecture des Yvelines et la fédération nationale de protection civile,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes des conventions 2018-0078-008 et 2018-0078-003 ci-annexées, à intervenir entre le Département des Yvelines et la Préfecture des Yvelines définissant les moyens humains et matériels de

gendarmerie et de police nationale afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique lors des manifestations du championnat de France Cyclisme sur Routes 2018.

Approuve les termes de la convention ci annexée, à intervenir entre le Département des Yvelines et la Fédération Nationale Agrée de Sécurité Civile définissant les moyens humains et matériels afin d'assurer le dispositif de secours « public » lors des manifestations du championnat de France Cyclisme sur Routes 2018.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer lesdites conventions ainsi que les documents y afférents.

Dit que les crédits relatifs à ces deux conventions, respectivement de 17 498,53 €, 26 897 € et 15 705,09 € sont inscrits au budget principal 2018 du Département.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

### **ADOPTION DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS AVEC LA PRÉFECTURE DE POLICE ET LA FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE 2018**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.